

## MARQUE NF - BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION  
Le 09/07/10 sous n°176.001

Établissement : **SEPA 5**  
**74 A RUE DE MULHOUSE**  
**68170 RIXHEIM**

Siège social : **SEPA 3**  
**67601 SELESTAT CEDEX**

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 043 Bordures et caniveaux en béton**, à la norme **NF EN 1340** et à son complément national **NF P 98-340/CN** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 043, pour les produits désignés ci-après.

Profils	Classes de résistance			Caractéristiques complémentaires optionnelles			Longueur (cm)	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat principal)
				Résistance renforcée aux agressions climatiques		Usure par abrasion		
	U	T	S	B	D	H		
T2	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CC1	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)

X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable un an, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Emmanuel JEZEQUEL

Tél.: 02 37 18 48 28 Fax.: 02 37 32 63 46

Pour le CERIB

68S010 Code interne : O

# Extrait du référentiel de certification



Normes de référence : NF EN 1340 (P 98-340)

et NF P 98-340/CN (complément national)

## ■ SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

### Caractéristiques géométriques

- Les profils des bordures et caniveaux sont définis dans la norme NF P 98-340/CN.

- Principales tolérances dimensionnelles :

Longueur : < 0,40 m : ± 4 mm ; 0,4 m à 1 m : ± 1 % ; > 1 m : ± 10 mm

Faces vues : < 100 mm : ± 3 mm ; 100 mm à 170 mm : ± 3 % ; > 170 mm : ± 5 mm

Faces cachées : < 60 mm : ± 3 mm ; 60 mm à 200 mm : ± 5 % ; > 200 mm : ± 10 mm

- L'épaisseur de la couche de parement des bordures et caniveaux bi-couche doit être  $\geq 4$  mm

Les caniveaux sans chanfrein sont repérés par le code SC dans la colonne "profils"

Aspect :

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

### Résistance à la flexion

Classe	Valeur caractéristique (MPa)	Valeur minimale (MPa)
S	3,5	2,8
T	5,0	4,0
U	6,0	4,8

### Résistance à la glissance ou au dérapage

Pour les bordures et caniveaux dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie par la marque



## ■ CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES :

### Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau $\leq 6$ % en masse
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	XF4	Absorption d'eau $\leq 6$ % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne $\leq 1,0\text{kg/m}^2$ - résultats individuels $\leq 1,5\text{kg/m}^2$

### Résistance renforcée à l'abrasion :

Classe	Spécifications
H	Longueur de l'empreinte après essais au disque large : 23mm

### **SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"**

- (O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision
- (A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
- (G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
- (B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
- (1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation